



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[30 juin 2026]

Date de la convocation

24 juin 2026

Date d'affichage

2 juillet 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 26

Procurations : 4

Votants : 30

Patrice GAUSSERAND, Maire, Daniel RIBES, Daniel BREIL, Joëlle BERTHOMIEU, Michel CARIVEN, Jennifer CHEVALIER, Laurent SQUASSINA, adjoints, Sophie BOUVIER-BELLEVILLE, Gabrielle CASTAGNE-BARDI, Jean-Brice TERZIEFF, Martine VIOLETTE, Bruno FOLMER, Eric BAILHE, Karine DEPETRIS, Nicolas AUTHESERRE, Corinne DARMANI, Bernard ROUQUETTE, Delphine GANTOIS-HENRY, Lahcene BAAZIZ, Virginie SIMON, Jean-Marc AGUERRE, Marie-Thérèse CIGLIANA, Thomas DOMENECH, Sylvie BAGUELIN, Claire VILLENEUVE, Jean MONCERET, conseillers

Absents et représentés : Isabelle DURANCEAU, Virginie PUECH, Peggy NOUVIALE, Christophe WATTRELOT

N° 090/ 2026

Absents : Christelle HARDY, Antony MOUSSU, Marie MONTELS,

Secrétaire de séance : Daniel BREIL

OBJET DE DELIBERATION : Saison culturelle 2026-2027 – tarification des spectacles de la Scène Nationale d'Albi-Tarn et encaissement et reversement des recettes

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver les tarifs de la Scène Nationale d'Albi-Tarn dans le cadre de la saison culturelle au balcon 2026-2027, tels que détaillés plus bas.

Monsieur le Maire propose également aux élus de bien vouloir approuver le principe de l'encaissement des recettes de ces spectacles en régie.

Les sommes en question seront reversées après chaque spectacle à la Scène Nationale d'Albi sur présentation d'une facture.

- Tarifs spectacles SNA-Tarn au Balcon :

- Tarif adulte : 10 euros

- Tarif réduit : 8 euros (- de 15 ans, handicap, RSA)

- Tarifs spectacle « La fabuleuse histoire de l'Opéra-Comique » dans le cadre de « Ce soir on bouge » au grand théâtre d'Albi le 19 janvier 2027 :

- Tarif adulte : 28 euros

- Tarif réduit : 12 euros (- de 15 ans, handicap, RSA)

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs tels que détaillés ci-dessus,

DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

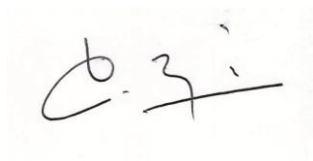
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Monsieur le Maire

Patrice GAUSSERAND

Le secrétaire de séance,

Daniel BREIL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Breil', on a light-colored rectangular background.

Fait à Gaillac le 1^{er} juillet 2026